



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoint
Mme DUBUET Nathalie, Mr BAUDINET Franck, Mr PATRIARCHE Joël, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr MARCEHTTO Jocelyn, Mr SORDET Eric, Mme CAIRE Marie-Christine

Absent excusé : TAILLIART Romaric,
Secrétaire de Séance : Mme DUBUET Nathalie,

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 14 novembre 2019 est adopté.

2°) DELIBERATIONS

- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie le 25 octobre 2019 concernant l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Cette demande ne revêt aucun caractère obligatoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter le versement l'indemnité de conseil.

3°) RENOVATION DE LA TOMBE DES SOLDATS au cimetière

Un devis a été reçu des établissements BORDES : coût 1 168.89€ TTC

Un deuxième devis a été demandé à une autre entreprise.

4°) MISE A DISPOSITION DU BROYEUR

Monsieur Le Maire a informé le Conseil Municipal, qu'il avait rédigé un contrat pour le prêt du broyeur.

Pour le tarif de la location, il a été fixé à 10€ pour un maximum de 2 jours.

Le contrat de location va être soumis à Groupama pour validation juridique.

5°) CONTRAT DE LOCATION DE TENTE

La commune a fait l'acquisition de tentes pliables de 4mX4m. Ces structures sont prioritairement destinées aux besoins communaux, aux associations de la commune.

Toutefois, la municipalité de Taily a jugé utile de pouvoir louer, de manière occasionnelle, ces structures aux résidents de la commune dans le cadre d'organisation de manifestation à caractères privés.

Tarifs de location : forfait de 20€ par tente, pour une période de 1 à 3 jours

Montant de la caution : 100€ par tente

6°) ETANGS D'OR

Monsieur SUGUENOT a suggéré que la gestion des étangs d'or soit remis à la commune qui en assurerait la gestion et l'entretien.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont émis un avis défavorable.

Un étang privé, sis au sein de l'Eco Parc les Etangs d'Or est à vendre d'une surface totale : 28 411m² dont 15 000m² en eau. Mr le maire demande l'avis du conseil concernant le droit de préemption lors de la vente éventuelle de cette propriété. Le conseil ne semble pas favorable à acquérir ce bien; sous réserve d'accord avec notre Communauté d'agglomération.

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

7°) DIVERS POINTS

- Préparation du bulletin (Mr le maire rappelle qu'il avait demandé au responsable de la société de chasse de rédiger un article sur ses activités...Rien n'a été reçu à ce jour.)
- Vœux du Maire : 17 janvier 2020
- Galette des rois : 12 janvier 2020 à 16 h
- Convention déneigement : un avenant à la convention 2018/2019 a été signé pour 2019/2020
- Mardi 21 janvier 2020 : réunion d'informations publique en prévision des nouvelles élections

12°) Questions Diverses

- Barrière parking du tennis
- Reprise goudron du dos d'âne proche de la maison FLAJOLLET
- Des livres disparaissent dans la boîte à livres
- Nid de poule à l'entrée de l'impasse Jeannot

Prochain Conseil Municipal prévu pour le 23 janvier 2020